

Les babas aux rhums, vedettes de Saint-Malo

Le Bar à babas est maintenant ouvert. Luc Mobihan, restaurateur étoilé du Saint Placide, propose ses célèbres babas au rhum à emporter, rue de l'Orme, à Saint-Malo.

En bocal, avec un ou plusieurs accompagnements ou plus classique, le baba au rhum se mange partout et tout le temps, depuis que le Bar à baba a ouvert jeudi, rue de l'Orme, à Intra-muros.

Pourtant, ces petites pâtisseries se sont déjà forgé une réputation.

À la carte du Saint Placide, le restaurant étoilé de Luc Mobihan, depuis maintenant onze ans, les babas ont leurs amateurs. Mais comment en vient-on à les mettre dans des bocaux ? « Au départ, j'ai commencé à mettre les babas au rhum dans des seaux, pour que les voilux puissent avoir un dessert. Après, je les ai mis en bocaux, comme ce que je faisais déjà pour le foie gras, pour les vendre chez Jean-Yves Bordier. Comme ça marchait très bien, je me suis dit, pourquoi pas le faire toute l'année », raconte Luc Mobihan.

Il rencontre alors Pierre Rousseau. Les deux s'associent, et commencent à chercher un atelier pour confectionner les babas. Les locaux de la boucherie de la rue de l'Orme sont à vendre. Ils l'achètent, gardent la boucherie en l'état, et récupèrent la partie traitée pour la transformer en Bar à babas.

Des ingrédients de qualité

Pour Pierre Rousseau, « l'idée est d'avoir un vrai produit, fait avec des ingrédients de qualité, pour que les babas soient aussi bons chez soi que dans le restaurant de Luc. Pour ça, nous nous fournissons en farine biologique, le beurre vient de chez Bordier, le rhum est agricole et



Pierre Rousseau, Malaurie, Margaux et Luc Mobihan forment l'équipe du Bar à babas.

vient de Marie-Galante, les citrons et les oranges sont d'un producteur corse ».

Et pour avoir des pâtisseries aussi bonnes qu'au restaurant, les deux associés ont recruté Margaux Thiebart, jeune pâtissière de 22 ans, mais qui a déjà six ans d'apprentissage derrière elle.

La jeune femme a commencé par venir observer la création des babas au rhum au Saint Placide, le restaurateur de son chef, avant de commencer à travailler. « En pâtisserie, il faut beaucoup d'organisation et être très précis et rigoureux », explique-t-elle.

Pour l'aider, Luc Mobihan est à ses côtés tous les matins, pour réussir à maintenir la cadence de 500 à 600 bocaux à envoyer dans leur Bar à babas, mais aussi dans les boutiques Bordier et dans des épiceries fines. Cinq parfums sont disponibles, et le

chef Mobihan a déjà d'autres idées en tête : « Peut-être sans alcool, et avec des fruits de la passion. »

Le Bar à babas, 11 bis, rue de l'Orme, à Saint-Malo, ouvert tous les jours l'été de 10 h à 22 h. Tarifs : sur place en 3 et 6 €.

Margaux TERTRE.

Mobilisation de la CGT pour les saisonniers

Chaque été, l'arrivée des vacanciers coïncide avec celle des saisonniers. Des travailleurs souvent précaires, dénonce la CGT.



La CGT a distribué des tracts Intra-muros, pour soutenir les saisonniers et protester contre la loi Travail.

Domaine des Ormes, Cobac Parc, Intra-muros... Ils sont des centaines à débarquer à Saint-Malo chaque été, pour travailler en tant que saisonnier. Pour les informer sur leurs droits, les militants de la CGT tractaient porte de Dinan, mardi.

Drapeau de la CGT encore enroulé sous le bras, Jean-Michel Croisier, membre du bureau de l'Union locale de Saint-Malo, explique : « Avant, les saisonniers étaient surtout des jeunes, alors que maintenant il y a beaucoup de retraités. » Chaque année, l'organisation reçoit des appels de ces travailleurs, qui les informent sur leurs journées de travail à rallonge, ou leurs heures impayées.

Une mobilisation sur fond de loi Travail

Françoise Fauchoux, militante CGT, insiste tout particulièrement sur les changements survenus ces dernières années, dans le profil des saisonniers : « Depuis deux ou trois ans, afin de compléter leurs retraites, il y a également de plus

en plus de femmes qui doivent travailler. »

« Cette année, nous nous mobilisons pour les saisonniers, mais également contre la loi Travail », précise Jean-Michel Croisier. Les tracts qu'il distribue, intitulés « Code et droit du travail : imposons nos exigences de progrès social », s'adressent, en effet, à un public plus large que les seuls travailleurs de l'été.

« En favorisant les accords d'entreprise sur les accords de branche, cette loi va remettre en cause le Code du travail, insiste le membre du bureau de l'Union locale. Or, tous les salariés des restaurants, cafés et magasins de Saint-Malo sont protégés par ce même Code du travail. »

Au pied des remparts, en cette fin de matinée, les militants croisent davantage de touristes que de saisonniers. Qu'importe. Françoise Fauchoux l'assure : « Si on touche au Code du travail, on peut tous devenir des saisonniers, des travailleurs précaires. »

Juliette PERROT.

L'apéro des « copains de boisson » dégénère

Ivres, les deux amis ont échangé des coups de poing. Ils ont été condamnés, tous les deux, à quatre mois d'emprisonnement.

« C'est L'Assommoir cette histoire ! », s'exclame l'avocat, à la barre du tribunal de grande instance de Saint-Malo.

À 22 h 45, le 6 février 2017, les gendarmes arrivent au domicile d'un habitant de Saint-Méloir. Après plusieurs verres de pastis et de bière, les deux amis, de 35 et 44 ans, commencent à se frapper.

La bagarre aurait éclaté après les insultes d'un des deux hommes envers sa compagne. Le deuxième pré-

venu aurait souhaité prendre sa défense.

D'abord, une claque de sa part, avant que le second propose d'aller se battre dehors, « car il y plus de place ». Des coups de poing s'échangent entre les deux hommes, avant que l'un d'eux ne trouve refuge chez les voisins, la tête en sang.

Le 12 février 2017, après un échange de plusieurs SMS, les deux amis souhaitent s'expliquer et se retrouvent de nouveau autour d'un

apéritif.

Dans l'entourage, on les qualifie « de copains de boisson ». Une fois de plus, la rencontre dégénère rapidement dans la cuisine.

Cette fois, l'homme n'apprécie pas que son ami soit venu accompagné. Après quelques verres, l'un des deux hommes commence à se mettre des claques. Signe pour son ami, qu'il risque de le frapper. Il anticipe alors les futurs coups, et le plaque au sol. « Ils trouvent prétexte de n'importe

quelle histoire pour commencer une bagarre », déclare le procureur, qui souligne avant tout la dépendance à l'alcool des deux prévenus.

Aujourd'hui, les deux « amis » disent avoir l'envie d'arrêter de boire. « Je n'ai pas retouché à l'alcool depuis ce week-end », confie l'un d'eux. Hier, ils ont été condamnés à quatre mois d'emprisonnement pour l'un, et à cinq mois d'emprisonnement pour l'autre.

Lorenza PENSA.

Un Malouin à la tête de la « fédé » du bâtiment

page 6

Usine marémotrice de la Rance

Mercredi 12 juillet

Haut	00 h 00 / 00 h 30 (11,90 m)	11 h 50 / 13 h 10 (11,75 m)
Bas	07 h 00 / 07 h 20 (7,15 m)	19 h 10 / 19 h 30 (7,25m)

Jeudi 13 juillet

Haut	00 h 00 / 01 h 10 (11,90 m)	12 h 30 / 13 h 50 (11,65 m)
Bas	07 h 40 / 08 h 00 (7,20 m)	19 h 40 / 20 h 10 (7,25 m)

Justice

Il jette ses sachets de cocaïne devant la police

À 18 h 45, le 21 avril, une voiture est stoppée par les policiers, à Saint-Malo. À l'arrière, un homme sort rapidement du véhicule, en jetant rapidement un objet derrière un muret.

La police y retrouve trois sachets de cocaïne et d'héroïne, de 0,49 g à 1,26 g, achetés le soir même. L'homme de 36 ans, au passé judiciaire déjà connu pour consommations de stupéfiants, est placé en

garde à vue.

Avant avril 2016, ce père de trois enfants dit avoir consommé un demi-gramme par jour de cannabis. Après 24 condamnations pour faits de vols et six pour état alcoolique, il a été incarcéré en septembre. Hier, il a été condamné, par le tribunal d'instance de Saint-Malo, à trois mois d'emprisonnement et placé en mandat de dépôt.

Condamné pour 52 voyages sans titre de transport

« J'aime prendre le train », déclare le prévenu.

Entre le 29 janvier et le 24 avril 2015, un homme de 38 ans a voyagé 52 fois, sans titre de transport, dans les trains de la SNCF. Marseille - Bordeaux, Nice - Toulon, Nancy - Strasbourg, l'homme, sans abri, traversait la France.

Déjà condamné deux fois pour ces faits, depuis 2015, il continue de

frauder, et a, de nouveau, été verbalisé 134 fois à bord des trains de la SNCF, en 2016.

« Combien dois-je à l'État ? », demande fièrement le trentenaire.

Hier, le tribunal de grande instance de Saint-Malo l'a condamné à trois mois d'emprisonnement et 4 955 € de dommages et intérêts à la SNCF.

Lorenza PENSA.

Urgences et santé

Police-Gendarmerie : 17 (ou le 112 à partir d'un fixe ou d'un portable).
Pompiers : 18 (ou le 112).
Samu-Smur : 15 (ou le 112).
SOS médecin : 36 24 (0,12 €/min).
Pharmacie de garde : 32 37 (0,34 €/min).

Sauvetage en mer, Cross Corsen : 196 (n° vert).
Accueil sans abri : 15 (n° vert).
Escoquerie internet : tél. 08 11 02 02 17.
Opposition carte bancaire : tél. 08 92 70 57 05.

Vous recherchez un revenu d'appoint, une activité complémentaire

Nous vous proposons de distribuer la presse quotidienne sur votre commune. Travail matinal. Nécessaire posséder moyen de locomotion.

Statut salarié.

Contactez le 09 77 75 95 35.

Services à la personne

Vie quotidienne - Service aux familles

Garde d'enfants, accompagnements d'enfants et trajets scolaires, soutien scolaire, assistance administrative, informatique et internet, travaux ménagers, gardiennage, jardinage, petit bricolage.

Service aux personnes dépendantes

Garde malade, assistance aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées, livraison de courses, préparation des repas, transports, déplacements accompagnés, soins esthétiques, soins et promenade d'animaux de compagnie, téléassistance

LES MENUS SERVICES

Portage de repas à domicile

4 à 5 choix de plats différents proposés tous les jours. Des menus adaptés et personnalisés par la diététicienne de l'agence. Pour tous les types de régimes (mixé, sans sel, diabétique, etc.) Sans engagement de durée. Agréé par l'Etat (Crédit d'impôts : 30% remboursés par l'Etat). Appelez-nous pour tester : le premier repas vous est offert ! Livraison sur l'agglomération de St-Malo.

Plus d'informations au 02 99 73 16 15 et sur www.les-menus-services.com

Ouest-France à votre service

Faire paraître une petite annonce : 0 820 000 010 (0,15 €/min plus prix d'un appel).

Faire paraître votre publicité : 02 99 26 45 45 (prix d'un appel).

Faire paraître un avis d'obsèques : 0 810 060 180 (0,06 €/min plus prix d'un appel).

Relations abonnés, journal avant 7 h 30, portage : tél. 02 99 32 66 66.

L'Auberge de la Porte
RESTAURANT DU TERRITOIRE GITES - CHAMBRES D'HÔTES

Vendredi 14 juillet

PORCELET RÔTI 15€

Réservation : 02 99 81 10 76
Saint-Jouan des Guérets
www.aubergedelaporte.fr

Du mardi 11 au samedi 15 juillet dans votre Intermarché Rocabey à Saint-Malo

Jouez à la Mégroulette... et remportez de nombreux lots*

* Règlement disponible en magasin. Jeu gratuit sans obligation d'achat.

Intermarché **ouest france**